

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe qu'à compter d'aujourd'hui, les **projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), Programme de Mesures (PDM) et Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée et du bassin Loire-Bretagne entrent:**

- **en phase de consultation large du public (du 1er mars au 1er septembre)**
- **et en phase de consultation des instances et assemblées (du 1er mars au 30 juin).**

Voici le lien pour la consultation des instances (dont EPCI, SCOT...) pour les documents sur le bassin Rhône-Méditerranée : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-des-assembleespartenaires-institutionnels-sur-les-projets-de-sdage-et-de-programme-des>

Vous y trouverez tous les documents utiles pour la consultation dont :

- le tableur des mesures par masses d'eau
- le mode d'emploi de la consultation
- une FAQ
- Le lien vers l'outil cartographique : https://eurmc.lizmap.com/sie-rhone-mediterranee/index.php/view/map/?repository=consultations&project=Consult_PdM_2022_2027

Conformément aux consignes de bassin :

- seuls les avis portant sur des désaccords sur les mesures (erreur ou oubli) et les dates d'échéance de réduction de la pression et rentrés dans l'outil GEDEDON seront pris en compte (pas de courriers). Ceux ci doivent être argumentés (cf mode d'emploi de la consultation).
- vous pouvez faire remonter le plus tôt possibles via les outils de la consultations, les mesures ou les masses d'eau qui pourraient poser problème et sans attendre l'échéance du 30 juin. Cela permettra à la DREAL et la DDT d'échanger avec vous pendant la durée de la consultation.

Une Commission Géographique Haut-Rhône se tiendra le 9 avril prochain (9h30-12h30).

Une consultation du public est menée en parallèle.

Le lien est le suivant : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-du-public-sur-les-projets-de-sdage-et-de-pgri-2022-2027-du-bassin-rhone-mediterranee>

Pour le bassin Loire-Bretagne, la consultation du public est également ouverte du 1er mars au 1er septembre.

Lien : <https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html>